



Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 045-214503088-20250311-26\_25-DE



REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 05/03/2025

**Présents** :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Christophe SARRE – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

**Absents excusés** : Chahrazede BENKOU NAVARRO – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER

**Pouvoirs** :

Mme BENKOU-NAVARRO a donné pouvoir à M. BAUDE

M. LOUCIF a donné pouvoir à M. LETOURNEAU

Mme GUEYTE a donné pouvoir à M. FERRIER

Mme RODRIGUES a donné pouvoir à M. RODRIGUES

Mme CHENET-CHELDA a donné pouvoir à M. BLANC

M. FENNINGER a donné pouvoir à M. JOUANNETAUD

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc INDIENNA

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	6
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

## **26/25 – RÉSIDENCE AMÉLIE – PROROGATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE SIGNÉ AVEC LOGEM LOIRET**

Monsieur le Maire rappelle que LogemLoiret dispose d'un parc de 96 logements locatifs sociaux à Semoy.

Parmi ces 96 logements, 42 logements ont été construits sur plusieurs terrains donnés à bail emphytéotique par la commune, dont la résidence Amélie située 100, 110, 120, 130, 140 et 150 rue Bignon à Semoy.

En effet, la commune a donné à bail emphytéotique par délibérations des 20 et 27 septembre 1994, pour une durée de 55 ans à LogemLoiret, ce terrain cadastré section AL numéro 174 d'une superficie de 3897 m<sup>2</sup> sur lequel 24 logements de la résidence Amélie ont été construits par LogemLoiret. Le terme du bail est prévu en 2049.

LogemLoiret a un programme de travaux pour la résidence Amélie, à savoir :

- Sur 2025 et 2026 : remplacement des menuiseries extérieures et, remplacement du bardage des pointes de pignon et,
- Sur 2027 : le démoussage des couvertures, le ravalement des façades et la reprise des escaliers extérieurs et remplacement des dessous de toit

Le budget prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 700 000 euros HT et représente un cycle d'amortissement de très long terme pour LogemLoiret.

LogemLoiret propose ainsi à la commune d'allonger la durée du bail de 15 ans, pour se terminer en 2064 en régularisant par un avenant au bail emphytéotique.

Les frais d'acte sont à la charge de LogemLoiret dont le notaire, Maître Yvan Louessard, aura la charge de la régularisation de cet avenant.

**Ceci étant exposé,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'ACCEPTER la prolongation de la durée du bail emphytéotique de 15 ans pour se terminer en 2064,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces afférentes à cet avenant.**

Fait à Semoy, le 11 mars 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE  
Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Luc INDIENNA  
Conseiller municipal



Transmission au contrôle de légalité le : 19/03/2025

Publication numérique le : 19/03/2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification